

Montréal, 13 avril 2012

Mémoire présenté au Bureau d'Audience publique sur l'environnement concernant le projet de centrale hydro-électrique sur le site du village historique de Val-Jalbert.

Présenté par Natacha Larocque, citoyenne

La Gaspésie, à l'origine de mon affection pour les rivières

Ma région natale, la Gaspésie, regorge de belles rivières qui font la fierté de ses habitants et je suis certaine qu'il est de même pour l'ensemble des citoyens et citoyennes du Québec. Les cours d'eau gaspésien sont toutefois très peu touchés par des aménagements majeurs tels que des barrages ou des centrales hydroélectriques.

Bien au contraire, toutes ces rivières sont accessibles à tout moment de l'année et plusieurs sont au centre de nombreuses activités économiques locales, notamment dans les secteurs de la pêche sportive et des activités récréotouristiques. Pour toutes ces raisons, je ne crois pas que les résidents de la Gaspésie aient à l'esprit que la relation qu'ils ont avec *leurs* rivières pourraient en être autrement, que des changements du débit, du niveau des eaux ou des constructions massives feraient en sorte qu'ils soient privés de ce bien collectif. Bref, pour les gaspésien et gaspésiennes, la peur que *leurs* rivières soient dénaturées, que *leurs* rivières ne fassent plus partie de leur environnement, cette peur-là n'existe pas.

Un débat qui a déjà eu lieu

De part mon vécu, la situation vécue par les habitants du lac Saint-Jean autour du projet de centrale hydroélectrique sur la chute de Val-Jalbert m'apparaît donc incroyable et surtout tout à fait illogique. Étant une citoyenne politisée et informée des enjeux de mon pays, je sais aussi qu'un large débat a eu lieu sur l'avenir énergétique du Québec au milieu des années 90. Cette large consultation a eu pour résultat la production d'un rapport important intitulé *Pour un Québec Efficace* où il a été clairement énoncé que la priorité devrait être mise sur l'efficacité énergétique et le développement des énergies vertes. Par la suite, le consensus social dont le rapport faisait état indiquait qu'une fois toutes les options précédentes exploitées pleinement, si les besoins énergétiques du Québec demandaient une production accrue, il serait alors possible de penser à de nouvelles centrales hydroélectrique.

Sachant cela et voyant l'état de la situation énergétique du Québec, je ne vois rien qui puisse justifier un projet comme ce qui est présenté sur le site de Val-Jalbert. D'autant plus qu'un autre large débat a déjà eu lieu sur l'enjeu spécifique des petites centrales hydroélectriques. En 2001, plusieurs rivières du Québec ont été ciblées par les projets de petites centrales. Une large mobilisation a alors eu lieu afin d'exprimer le désaccord profond d'un grand nombre de citoyens et citoyennes qui n'y voyaient pas une source d'enrichissement mais plutôt d'appauvrissement. L'action de ces personnes conscientisées a eu pour résultat le décret d'un moratoire sur le développement de ce genre de centrale et plusieurs ont cru que le gouvernement et les élus municipaux avaient compris le message de la population.

Pourquoi revenir en arrière?

Il n'aura suffit qu'un changement de parti à la tête du gouvernement pour effacer ce consensus clairement exprimé par la population du Québec. En 2006, le moratoire gagné grâce aux efforts de milliers de personnes à été levé sans que jamais une majorité n'exprime le désir de procéder de la sorte. Le sujet des petites centrales hydroélectriques n'a jamais été à ma connaissance un enjeu électoral et aucune consultation aussi important que celle tenue 1995 n'a été reproduite depuis.

De plus, le portrait énergétique du Québec a été grandement modifié depuis. Le prix de production des énergies vertes en général à considérablement diminuée alors que celui des ouvrages hydroélectrique ne cesse d'augmenter. Le Québec est toujours en surproduction d'énergie (et pour encore plusieurs années selon les spécialistes) et le prix de vente aux États-Unis subis d'importantes pressions à la baisse. Les états de la côte est américaine ont même été nombreux à adopter un politique d'achat d'énergie verte excluant l'hydroélectricité.

Toute cette situation indique donc une seule conclusion possible : le projet de construction d'une centrale hydroélectrique sur le site de la chute de Val-Jalbert n'a pas lieu d'être.

Non seulement ce projet déposséderait les citoyens et citoyennes du lac Saint-Jean d'une richesse collective inestimable, mais il éloigne l'ensemble du Québec de ses aspirations à devenir une société efficace et novatrice sur le plan énergétique

Merci de votre attention,

Natacha Larocque
Citoyenne

16, 67^e avenue, app. 6
Montréal, Qc
H1A 2M5
514-240-4485
Natacha.larocque@hotmail.fr

Fin du document